

Former les professionnels en promotion de la santé mentale selon des critères de qualité validés est un enjeu majeur. Le projet européen Promise a permis d'identifier dix critères réunis dans un guide.

Promotion de la santé mentale : des recommandations pour la formation des professionnels

Tim Greacen,

directeur du Laboratoire de recherche, Établissement public de santé (EPS) Maison-Blanche, Paris,

Emmanuelle Jouet,

docteur en sciences de l'éducation, chargée de recherche, Laboratoire de recherche,

EPS Maison-Blanche,

Muriel Dodero,

directrice et coordinatrice générale des soins, Centre hospitalier d'Auch,

Alain Fabre,

responsable de la formation continue, EPS Maison-Blanche,

Évelyne Salem,

directrice et coordinatrice générale des soins, EPS Maison-Blanche.

L'incidence des troubles mentaux serait en hausse avec cinquante millions de personnes en Europe vivant avec de tels troubles. Selon l'Organisation mondiale de la santé [1], c'est une maladie psychiatrique – la dépression – qui serait la principale cause d'années de vie perdues pour cause d'incapacité.

Le Pacte européen de la santé mentale et du bien-être de l'Union européenne (2008) rappelle en ces termes l'importance et la valeur de la santé mentale et du bien-être pour les citoyens européens [2, p. 1] : « La santé mentale est un droit de l'homme. Elle est indispensable à la santé, au bien-être et à la qualité de vie. Elle favorise l'apprentissage, le travail et la participation à la société. ». La promotion de la santé mentale devient donc un enjeu de santé publique, avec des implications majeures pour l'ensemble des acteurs du domaine de la

santé. Comment s'y prendre alors pour faire entrer la promotion de la santé dans les lieux de soins? Le Pacte recommande comme action prioritaire des États membres de « promouvoir la formation des professionnels impliqués dans la santé, l'éducation, la jeunesse et autres secteurs pertinents en santé mentale et bien-être » [2, p. 4].

Qui former dans les lieux de soins?

La question de qui doit être formé fait débat. L'Association européenne de psychiatrie, dans son *Guidance Paper* de 2012 sur la promotion de la santé mentale [3], souligne l'importance de la formation des professionnels de la psychiatrie en promotion de la santé mentale. Par contre, pour le Mental Health Action Plan for Europe de l'OMS, la priorité serait avant tout de former l'ensemble des professionnels de santé de première ligne à la promotion de la santé mentale; pour l'OMS, il est nécessaire :

– d'intégrer des professionnels de la psychiatrie formés spécifiquement en promotion de la santé mentale dans toute action de soin;

– d'intégrer des compétences de promotion de santé mentale dans les référentiels de métiers de toutes les professions de première ligne dans les domaines du sanitaire et du social [4].

Il est d'autant plus urgent de mettre en place ces formations à la promotion de la santé mentale pour les professionnels que, malgré un nombre important de programmes et de politiques dans ce domaine [5], ainsi que d'outils de transfert des bonnes pratiques en programmes

d'action efficaces [6, 7], les interventions étudiées dans les revues de la littérature montrent une grande variabilité quant à leur efficacité. En outre, la promotion de la santé mentale ne fait l'objet d'une spécialisation dans les programmes de formation initiale ou continue que dans très peu de pays européens, avec l'exception des Pays-Bas qui ont créé un métier spécifique d'intervenant en promotion de la santé [8].

LES DIX CRITÈRES DE QUALITÉ POUR LA FORMATION DES PROFESSIONNELS EN PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE

1. Affirmer les principes de base de la promotion de la santé mentale;
2. permettre la participation effective et citoyenne de l'ensemble des parties prenantes;
3. adopter une approche interdisciplinaire et intersectorielle;
4. inclure des personnes vivant avec un trouble de santé mentale;
5. plaider;
6. prendre en compte les avancées scientifiques;
7. adapter les interventions aux contextes et aux besoins dans une approche globale, à la fois holistique et écologique;
8. identifier et évaluer les risques;
9. utiliser les médias;
10. évaluer la formation, la mise en œuvre des actions qui en résultent et l'impact de ces actions.

Critères de qualité

Afin de répondre à ces besoins, le projet Promise (*Promoting Mental Health, Minimising Mental Illness and Integrating Social Inclusion through Education*), soutenu par Commission européenne (DG Sanco), a développé des critères de qualité consignés dans un guide pour la formation des professionnels du sanitaire et du social en promotion de la santé¹ [9].

Le projet s'est déroulé de 2009 à 2012 sur huit sites dans sept pays

européens, dont la France. Un comité scientifique a été mis en place, regroupant des professionnels du sanitaire et du social de métiers variés. Sa mission : élaborer – à partir de revues de la littérature sur les politiques de santé mentale en Europe – un guide de bonnes pratiques de formation dans ce domaine. Le projet intégrait des représentants des usagers à chaque phase de développement. En France, la recherche a eu lieu à Paris à l'établissement public de santé Maison-Blanche, avec la participation d'usagers et du personnel des secteurs psychiatriques, du service de formation continue, de la direction des soins et du comité de liaison alimentation et nutrition.

Le comité scientifique a identifié dix critères de qualité autour desquels a été construit le guide de formation en promotion de la santé mentale (*voir encadré ci-contre*). Pour chaque critère, un kit de ressources a été créé, traitant ainsi de thèmes spécifiques de promotion de la santé mentale ou à l'attention de différents acteurs clefs sanitaire et du social : psychiatres, psychologues, infirmiers, travailleurs sociaux, etc.

Droit humain essentiel

Le critère de qualité n° 1, « *affirmer les principes de base de la promotion de la santé mentale* », souligne la distinc-

tion entre la promotion de la santé mentale et la prévention des maladies mentales ou les soins psychiatriques. La santé mentale positive est vue comme une ressource, une valeur en soi et un droit humain essentiel au développement économique et social. La promotion de la santé mentale cherche à œuvrer sur les déterminants de la santé mentale afin de promouvoir la santé mentale positive et d'optimiser le développement psychologique de l'ensemble de la population, y compris ceux qui souffrent de problèmes de santé mentale ou qui sont à risque. Une approche de promotion de santé mentale inclut ainsi la prévention de la santé mentale vue comme un effet attendu, mais refuse de voir la santé mentale uniquement comme l'absence de maladie [10].

Les trois critères suivants identifient différents acteurs qui doivent être intégrés dans les démarches de promotion de la santé mentale.

En premier lieu, il s'agit de « *permettre la participation effective et citoyenne de l'ensemble des parties prenantes* » (critère 2), ce qui est essentiel afin que chacun joue un rôle signifiant et durable dans les programmes de promotion de la santé mentale.

Deuxièmement, « *adopter une approche interdisciplinaire et intersectorielle* » (critère 3) est au centre des politiques contemporaines de construction de capacités en termes de promotion de la santé mentale. La psychiatrie, le secteur sanitaire ne peuvent réussir à eux seuls dans ce domaine complexe. En effet, une promotion de la santé mentale efficace nécessite d'agir sur les différents déterminants sociaux, écologiques et économiques de la santé : faciliter le lien social, lutter contre la discrimination et la violence, améliorer l'environnement physique et les conditions de vie, les transports, les écoles, etc. Vu la diversité et la multiplicité des déterminants du bien-être humain, la promotion de la santé mentale est par essence intersectorielle. Une grande variété de professionnels doivent être impliqués dans les programmes, non seulement ceux venant de la santé, du social, du juridique et de l'éducation, mais également les collectivités locales

« LES USAGERS DES SERVICES DE SANTÉ MENTALE ONT UN RÔLE LÉGITIME À JOUER EN PARTICIPANT AU DÉVELOPPEMENT ET À L'ANIMATION DES FORMATIONS POUR LES PROFESSIONNELS MAIS AUSSI DANS LES ACTIONS EN PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE EN GÉNÉRAL. »

et les associations d'usagers et d'aidants [4-6]. Savoir travailler en équipe multidisciplinaire et intersectorielle doit être inclus dans la formation de tous les acteurs.

Place des usagers

Le critère 4, « *inclure des personnes vivant avec un trouble de santé mentale* », souligne le fait que les usagers des services de santé mentale ont un rôle légitime à jouer en participant au développement et à l'animation des formations pour les professionnels en promotion de la santé mentale et aussi dans les actions de promotion de la santé mentale en général. Une des causes principales d'échec des programmes de promotion de la santé mentale est le stigma associé aux questions de santé mentale. Impliquer les personnes vivant avec un trouble psychique dans la conception et la mise en œuvre de ces programmes est crucial pour éviter de créer de nouvelles raisons de stigmatiser ces questions [11]. Les expériences des usagers par rapport à la maladie et à la stigmatisation associée à la maladie doivent être valorisées. La formation en promotion de la santé mentale doit inclure une réflexion sur la formation des professionnels ayant une expérience d'usager pour devenir acteurs dans ce domaine [12].

Le critère 5 est de « *développer des compétences en matière de plaidoyer* », c'est-à-dire la capacité de mettre en valeur et de défendre le point de vue de ceux qui n'ont pas forcément les compétences ou le pouvoir social nécessaires pour défendre leurs intérêts

L'ESSENTIEL

■ **Il est urgent de mettre en place, pour l'ensemble des professionnels de santé, des formations à la promotion de la santé mentale et des outils de transfert des bonnes pratiques d'action.**

■ **Pour répondre à ce besoin, le projet européen Promise a développé dix critères de qualité consignés dans un guide de formation.**

■ **Ces critères s'articulent autour des principes de base de la promotion de la santé mentale, des acteurs à intégrer dans la démarche, de la place des usagers et de la qualité de la formation des professionnels.**

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- [1] World Health Organization (WHO). *The Global Burden of Disease: 2004 Update*. Geneva: WHO Press, 2008.
- [2] Slovenian Presidency of the European Union. *European Pact for Mental Health and Well-Being*. Brussels, 12-13 June 2008.
En ligne : http://ec.europa.eu/health/ph_determinants/life_style/mental/docs/pact_en.pdf
- [3] Kalra G., Christodoulou G., Jenkins R., Tsipas V., Christodoulou N., Lecic-Tosevski D., et al. Mental health promotion: guidance and strategies. *European Psychiatry*, 2012, vol. 27, n° 2 : p. 81-86.
En ligne : <http://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S092493381100160X>
- [4] World Health Organization (WHO). Report from the WHO European Ministerial Conference. *Mental Health: Facing the Challenges, Building Solutions*. Helsinki, 2005 : 182 p.
En ligne : www.euro.who.int/__data/assets/pdf_file/0008/96452/E87301.pdf
- [5] World Health Organization Department of Mental Health and Substance Abuse. *Promoting Mental Health: Concepts, Emerging Evidence, Practice*. [Summary report]. Geneva, 2004 : 67 p.
En ligne : http://www.who.int/mental_health_evidence/en/promoting_mhh.pdf
- [6] Netherlands Institute of Health Promotion and Disease Prevention. *Final Technical Implementation Report of the Action Getting Evidence Into Practice*. Woerden, 2005: 32 p. En ligne : <http://ws5.e-vision.nl/systeem3/images/FINAL%20REPORT%20EC%202003123-790841.pdf>
- [7] Molleman G.R., Ploeg M.A., Hosman C.M., Peters L.H. Preffii 2.0 - a quality assessment tool. *Promotion & Education*, 2006, vol. 13, n° 1 : p. 9-14.
- [8] Jané-Llopis E., Anderson P. *Mental Health Promotion and Mental Disorder Prevention: a Policy for Europe*. Nijmegen: Radboud University Nijmegen, 2005: 46 p.
En ligne : http://www.gencat.net/salut/imhpa/Du32/html/en/dir1662/dd11711/a_policy_for_europe.pdf
- [9] Greacen T., Jouet E., Ryan P., Cserhati Z., Grebenc V., Griffiths C., et al. Developing European guidelines for training care professionals in mental health promotion. *BMC Public Health*, 2012, vol. 27, n° 12 : p. 1114.
En ligne : <http://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC3553026/pdf/1471-2458-12-1114.pdf>
- [10] Organisation mondiale de la santé (OMS). *Charte d'Ottawa*. Genève : OMS, 1986 : 3 p.
En ligne : http://www.sante.gouv.fr/cdrom_lpssp/pdf/Charte_d_Ottawa.pdf

- [11] Jané-Llopis E., Anderson P. *Mental Health Promotion and Mental Disorder Prevention Across European Member States: a Collection of Country Stories*. Luxembourg: European Communities, 2006 : 195 p.
En ligne : http://ec.europa.eu/health/archive/ph_projects/2004/action1/docs/action1_2004_a02_30_en.pdf
- [12] Pape B., Galipeault J.-P. *Mental Health Promotion for People with Mental Illness. A Discussion Paper*. Ottawa: Public Health Agency of Canada, 2002 : 56 p.
En ligne : http://www.phac-aspc.gc.ca/publicat/mh-sm/mhp02-psm02/pdf/mh_paper_02_e.pdf
- [13] Kuhn K.L. *Promoting and Protecting Mental Health, Supporting Policy Through Integration of Research, Current Approaches and Practice (ProMenPol): Publishable Final Activity Report*. Dortmund: Federal Institute for Occupational Safety and Health, 2010.
En ligne : http://cordis.europa.eu/search/index.cfm?fuseaction=proj.document&PJ_RCN=9779445

ou pour faire évoluer de manière positive le système de soins sanitaires et sociaux.

Le critère 6 est de « prendre en compte les avancées scientifiques » et les connaissances fondées sur les preuves, des qualités cruciales pour construire des interventions efficaces.

Former les professionnels

Un point faible de nombreux programmes de formation dans le domaine de la promotion de la santé mentale est de négliger les questions de formation quant à la mise en œuvre des programmes. Trois critères de qualité du *Guide Promise* traitent de ces questions. « Adapter les interventions aux contextes et aux besoins dans une approche globale, à la fois holistique et écologique » (critère 7) et « identifier et évaluer les risques » (critère 8) sont essentiels pour renforcer les compétences d'individus et de communautés en matière d'évaluation du niveau de risque qu'ils sont prêts à prendre avec leur santé. Ceci est particulièrement

vrai par rapport à la stigmatisation vis-à-vis de la maladie mentale et des personnes vivant avec une maladie mentale, un obstacle majeur dans l'accès aux soins et à l'information sur la santé mentale en général.

Former des professionnels de la santé à « utiliser les médias » (critère 9), y compris Internet et les réseaux sociaux, a prouvé son efficacité dans la lutte contre la stigmatisation, l'augmentation du soutien par les pairs et la promotion d'attitudes positives à propos des questions de santé mentale en général [13]. Enfin, une formation de qualité sur comment « évaluer la formation, la mise en œuvre des actions qui en résultent et l'impact de ces actions » (critère 10) est un facteur de réussite essentiel. La promotion de la santé mentale implique d'avoir des compétences d'évaluation non seulement de la formation elle-même mais aussi de la mise en œuvre et de l'impact des actions de promotion de santé mentale ciblés dans la formation.

Le document final qui en résulte, le *Guide Promise*, est un ensemble de critères de qualité destinés à être utilisés dans la création de programmes de formation professionnelle (initiale ou continue) en matière de promotion de la santé mentale. Il s'adresse à tout concepteur de formation qui souhaite développer une formation sur la promotion de la santé mentale, que ce soit en général ou sur un thème particulier ciblant une population spécifique. Ces critères peuvent aussi être utilisés lors de formations sur des projets locaux, par exemple la formation d'une équipe de médecine de la santé au travail afin d'intervenir auprès des cadres d'une entreprise pour une action sur la promotion de la santé mentale et du bien-être au travail. En conclusion, on peut souhaiter que le *Guide Promise* contribue de façon significative à la mise en œuvre de nos politiques de santé dans ce domaine important. ■

1. Le *Guide Promise* sur la formation des professionnels du sanitaire et du social sur la promotion de la santé mentale est disponible en français à : <http://promise-mental-health.com/Le%20Guide%20PROMISE%20240912.pdf>